

Votre interlocuteur : Etablissement  
Tél. : Fax :  
e-mail :

Nos réf. :

Lettre recommandée n°

Objet : Demande de faire valoir le droit au raccordement au réseau de la collectivité

Madame, monsieur,

Vous avez fait valoir votre droit au raccordement au réseau de la collectivité par une demande que vous nous avez adressé, votre activité faisant partie du nouveau régime des « eaux usées assimilées domestiques ».

**Commentaire** : En cas de demande provenant directement de l'entreprise

Suite à une évolution de la réglementation, la ..... (Nom de la collectivité) a engagé une démarche visant à réduire les pollutions diffuses sur son territoire. ~~Dans ce cadre, votre entreprise, faisant partie du nouveau régime des « eaux usées assimilées domestiques », a été retenue comme ayant une activité potentiellement à risque pour les réseaux et le bon fonctionnement de la station d'épuration de la collectivité.~~

**Commentaire** : Après visite de la collectivité au sein de l'entreprise concernée

**Après examen** et selon les éléments que vous nous avez fournis, il ressort que votre activité de ..... développée sur le site ....., dont le rejet à l'égout s'effectue au droit du n° ..... de la rue ....., génère des eaux usées autres que domestiques pouvant générer des contraintes voire des dysfonctionnements de nos réseaux et/ou de la station d'épuration.

C'est pourquoi, nous vous avons fixé les prescriptions suivantes à mettre en œuvre au sein de votre établissement pour pouvoir bénéficier du raccordement au réseau :

- les caractéristiques de l'ouvrage de raccordement, y compris les prétraitements éventuels, le niveau de déversement acceptés,
- les règles et prescription techniques applicables à votre activité,
- le montant éventuel de la contribution financière,
- le montant éventuel du remboursement des frais de raccordement
- la nécessité d'un abonnement (redevance assainissement).

**Commentaire** : Informations à compléter par la collectivité concernée si l'activité de l'entreprise comporte un risque. Se référer au tableau de synthèse des caractéristiques par activité.

Merci de bien vouloir nous faire savoir si vous comptez donner suite à votre demande de raccordement à notre réseau et mettre en place les prescriptions techniques précitées.

En cas de modification d'activité, de nature à entrainer un changement notable dans la composition de vos effluents, nous vous rappelons que votre établissement à l'obligation de



signaler au service assainissement toute modification au minimum trois mois avant la dite modification.

Des contrôles inopinés seront effectués par nos agents ou prestataires pour vérification.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes courtoises salutations.

